



Sixième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu ses quatorzième et quinzième séances le 30 mai 2023 sous la présidence de la D^{re} Jalila bint Al Sayyed Jawad Hassan (Bahreïn).

Il a été décidé de recommander à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

15.3 Initiative mondiale Santé pour la paix

Une décision, telle qu'amendée, intitulée :

- Initiative mondiale Santé et Paix

Point 15.3 de l'ordre du jour

Initiative mondiale Santé et Paix

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport consolidé du Directeur général,¹

A décidé :

- 1) de prendre note de la feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé et Paix à laquelle il est fait référence dans le document A76/7 Rev.1 ;²
- 2) de prier le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans le renforcement de la feuille de route, en tant que document évolutif, à l'issue de consultations avec les États Membres,³ les observateurs⁴ et d'autres parties prenantes, suivant la décision des États Membres, à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, pour examen.

= = =

¹ Document A76/7 Rev.1.

² Disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/m/item/roadmap-for-the-global-health-for-peace-initiative--draft> (consulté le 3 mai 2023).

³ Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

⁴ Tels que définis au paragraphe 3 du document EB146/43.